

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Clermont-Ferrand, le 19 mars 2026

A75 – Travaux de réhabilitation de la section Coudes-Issoire Communes de Coudes, Sauvagnat-Ste-Marthe, Montpeyroux (63)

Du lundi 30 mars 2026 au lundi 6 avril 2026

La direction interdépartementale des routes Massif Central procède à des travaux de réhabilitation de la section Coudes-Issoire sur l'A75.

La seconde phase concernant le secteur Nord de cette section a débuté en février 2025 et se terminera à l'automne 2026.

Les mesures actuellement en cours sont les suivantes :

- Depuis le vendredi 6 mars 2026 : La circulation s'effectue sur deux voies dans le sens Clermont-Ferrand → Issoire (Nord/Sud) ;
- Depuis novembre 2025 : La voie lente (voie de droite) est neutralisée dans le sens de circulation Issoire → Clermont-Ferrand (Sud/Nord) entre le diffuseur n°9 « Saint-Yvoine, Sauvagnat-Ste-Marthe » et le diffuseur n°7 « Montpeyroux », sur environ 4 km ; Une seule voie est disponible à la circulation dans ce sens ;

La vitesse **est limitée à 70 km/h** dans la zone des travaux. L'attention des usagers est attirée concernant le respect des vitesses et des distances de sécurité en particulier.

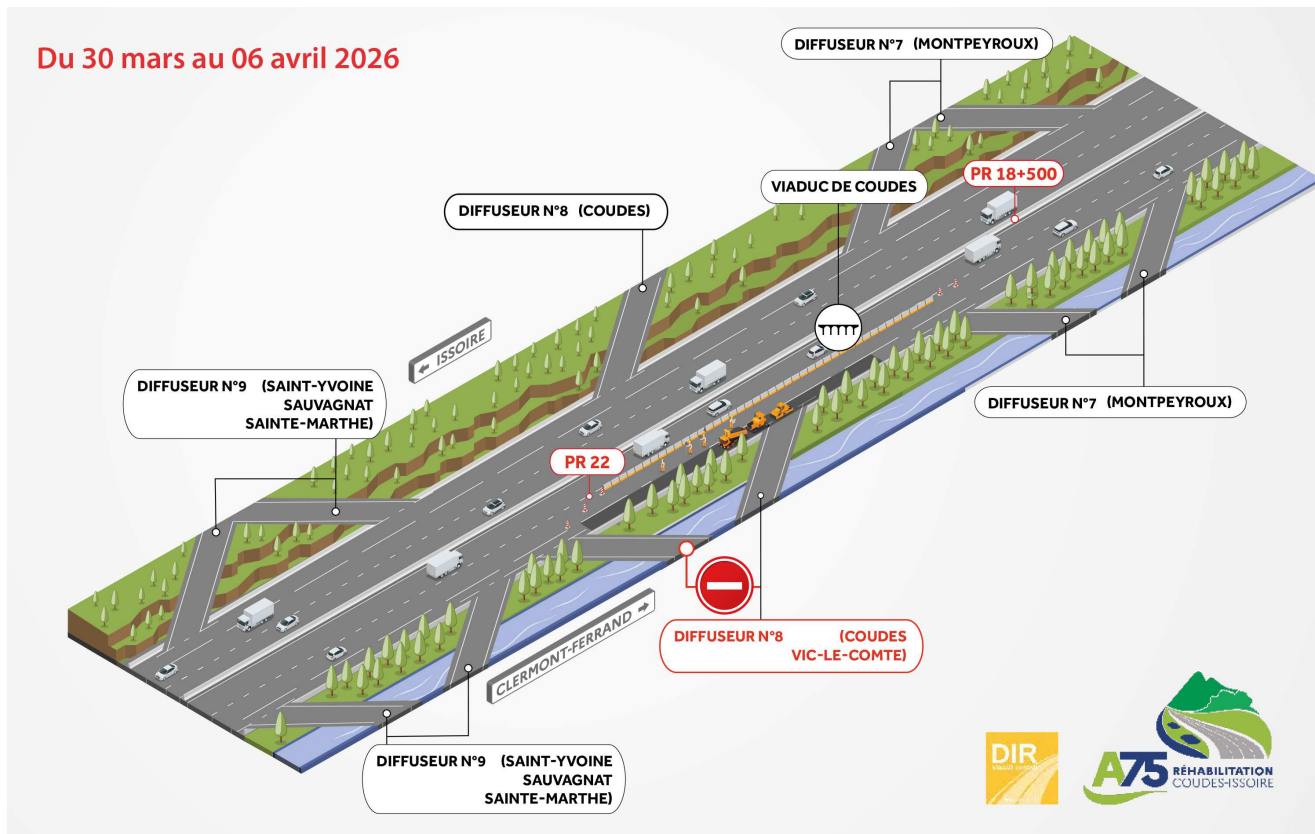
Du lundi 30 mars 2026 au lundi 6 avril 2026, l'avancement du chantier modifie les conditions de circulation :

- La voie lente (voie de droite) est neutralisée dans le sens de circulation Issoire → Clermont-Ferrand (Sud/Nord) entre le diffuseur n°9 « Saint-Yvoine, Sauvagnat-Ste-Marthe » et le diffuseur n°7 « Montpeyroux », sur environ 4 km ; Une seule voie est disponible à la circulation dans ce sens ;
- **La bretelle de sortie du diffuseur n°8 « Coudes, Vic-le-Comte » sens Sud/Nord (vers Clermont-Ferrand) sera fermée à la circulation ;** une déviation sera mise en place par

l'A75 jusqu'au diffuseur n°7 (Montpeyroux) pour les VL. Pour les PL une déviation spécifique jusqu'au diffuseur n°6 « Veyre-Monton » via la RD978 sera mise en place .

La vitesse **est limitée à 70 km/h** dans la zone des travaux. L'attention des usagers est attirée concernant le respect des vitesses et des distances de sécurité en particulier.

Le passage des transports exceptionnels sera interdit au niveau de la zone des travaux durant toute la durée du chantier si la largeur du convoi est supérieure à 3,50 m ou si sa longueur est supérieure à 25 m.



Sur les routes, nos agents veillent à votre sécurité : protégeons-les en ralentissant et en restant attentifs à leur présence.

Les usagers sont invités à rester sur l'A75 et à ne pas emprunter le réseau secondaire, qui n'est pas dimensionné pour accueillir un trafic aussi dense. Son utilisation excessive entraîne une dégradation rapide des chaussées et génère d'importantes nuisances pour les riverains.

La DIR Massif Central, consciente de la gêne occasionnée, remercie les usagers de leur compréhension, les engage à respecter la signalisation mise en place et à veiller à la sécurité des personnels travaillant sur le chantier.

Renseignements sur les sites internet : www.dir-mc.fr ; www.bison-fute.gouv.fr

**Direction interdépartementale
des Routes Massif Central**

Contact presse
Bureau de la communication
Tél. : 04.73.29.79.60
Mél. : com.dirmc@developpement-durable.gouv.fr

CS 90447
60 avenue de l'Union soviétique
63012 Clermont-Ferrand Cedex 1